

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Laurence PIPERS, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 18 décembre 2023

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 18 décembre 2023

Gilles MONTI donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 décembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 19 décembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 novembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Alain BOURION

Objet : Sécurisation des bâtiments communaux : contrôle d'accès par cylindres électroniques -
Approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Délibération 2023 - 103

Présentation de l'opération :

Le système actuel de fermeture des bâtiments municipaux est aujourd'hui devenu obsolète ; mis en place il y a 25 ans et reposant uniquement sur un organigramme de clefs mécaniques, il ne permet pas d'assurer une gestion efficiente des droits d'accès aux différents bâtiments et installations de la commune et présente des limites en matière de sécurité.

Il a donc été décidé de procéder à l'acquisition et l'installation d'un système de contrôle d'accès par cylindres électroniques. Cette technologie de fermeture a été retenue car elle combine les notions de sécurité des systèmes conventionnels de type cylindre mécanique, de flexibilité de programmation électronique des systèmes de contrôle d'accès, tout en présentant un compromis intéressant en matière économique.

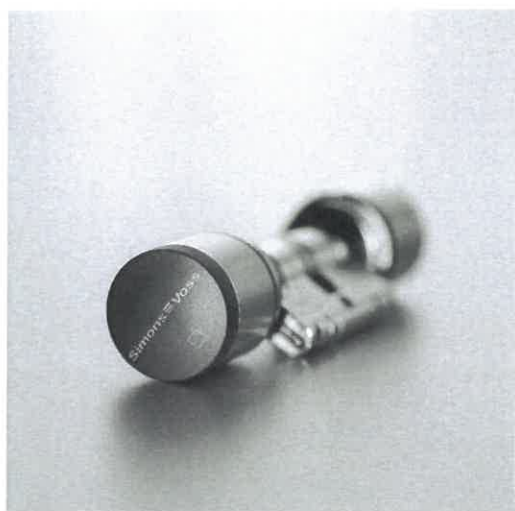
Ce système permettra l'utilisation d'un système de cylindres électroniques allant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments avec un système de contrôle d'accès sans fil fonctionnant avec des moyens de télécommande (badges) et permettant l'ouverture des dispositifs de fermeture.

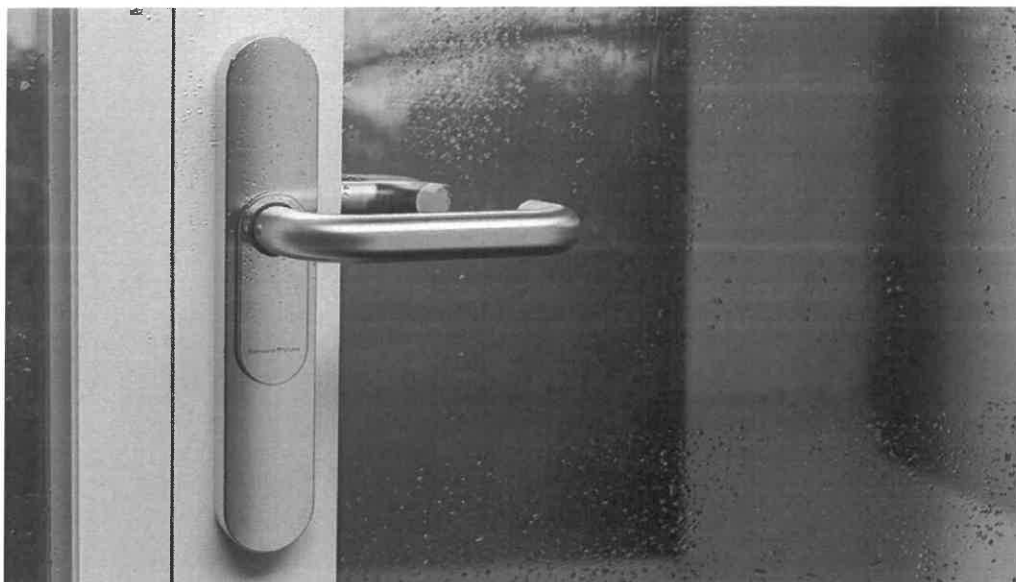
Les cylindres seront de type européen, tout électroniques et autonomes ; ils seront indépendants et pourront se poser en extérieur comme à l'intérieur. Ils seront mis en place en lieu et place des cylindres mécaniques actuels sans aucune intervention spécifique.

La programmation du système se fera depuis le poste de travail des agents chargés de la gestion du dispositif (responsable du service des sports et de la vie associative ; chargés d'accueil de la Mairie et des services techniques).

Les principaux avantages de la solution retenue pour l'ouverture et la fermeture avec contrôle d'accès par cylindres électroniques (modèle AX MIFARE de chez Simons Voss) sont les suivants :

- Les supports d'identification (badges) égarés, perdus ou volés peuvent être bloqués à tout moment ;
- Plus besoin de remplacer les cylindres et les clés des utilisateurs si l'un d'entre eux venait à perdre la sienne ;
- Les droits d'accès des utilisateurs sont définis au cas par cas et peuvent être limités dans le temps ;
- La gestion des droits d'accès (qui a accès, où et quand) s'effectue à l'aide d'un logiciel dédié ;
- Une seule clé numérique peut actionner plusieurs voire l'ensemble des cylindres électroniques ;
- Les composants de fermeture (cylindres ; lecteurs de badges ; ...) conviennent à tous les types de portes (portes extérieures ; portes de bureaux ; portes coulissantes ; portes de garages ; ...) ;
- Les cylindres électroniques peuvent être installés aussi facilement et rapidement que les cylindres conventionnels ;
- Le montage des cylindres s'effectue sans intervention lourde et sans câblage sur la porte.





Ainsi, sur une trentaine de sites, ce sont 150 portes qui seront, dans un premier temps, équipées de ce nouveau système de contrôle d'accès.

Calendrier prévisionnel d'exécution :

Le planning prévisionnel de déploiement du système de contrôle d'accès est le suivant :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| • Livraison des matériels | décembre 2023 |
| • Formation des gestionnaires | janvier 2024 |
| • Programmation du système | janv. fév. 2024 |
| • Installation des cylindres | février 2024 |
| • Mise en service | février 2024 |

Financement de l'opération :

Sur la base de l'analyse des besoins effectuée ces derniers mois, **l'estimation prévisionnelle des dépenses** nécessaires à la sécurisation des bâtiments communaux a pu être établie :

- Coût prévisionnel de la mise en place du système de contrôle d'accès sur les bâtiments existants : **75 566,00 € HT** ;
- Coût prévisionnel de la mise en place du système de contrôle d'accès sur les bâtiments projetés dont la mise en service interviendra en 2024 et 2025 (extension Cocteau ; Annexe-Mairie ; Halle multifonctionnelle ; foyer-club Pain et Soleil ; extension de l'école maternelle Kergomard ; stade Valière) : **14 700,00 € HT** ;
- Estimation pour aléas et imprévus (5% environ) : **4 734,00 € HT** ;
- Coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues : **95 000,00 € HT**.

À partir de ces éléments, **un plan de financement prévisionnel** détaillant l'ensemble des subventions sollicitées et leur origine a été établi. Ce plan de financement est proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Ainsi, les aides sollicitées seront les suivantes :

- auprès de l'État au titre de la DETR : 60% du coût de l'opération ;
- auprès du Département de la Haute-Vienne : 10% du coût de l'opération.

Délibération :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- valider le coût prévisionnel de ce projet ;
- valider le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1 ;

VU la délibération en date du 30 novembre 2023 relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T ;

VU le projet de sécurisation des bâtiments communaux avec mise en place d'un système de contrôle d'accès par cylindres électroniques ;

CONSIDÉRANT le projet de sécurisation des bâtiments communaux avec mise en place d'un système de contrôle d'accès par cylindres électroniques.

CONSIDÉRANT le coût prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues qui s'établit à la somme de **95 000,00 € HT**.

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel détaillant ci-après les subventions envisagées et leur origine ;

Plan de financement prévisionnel :

Nature des recettes	Montant	%
ETAT au titre de la DETR	57 000,00 €	60%
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	9 500,00 €	10%
VILLE DE PANAZOL	28 500,00 €	30%
Coût total	95 000,00 €	100%

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE

- **D'approuver** le contenu du projet et le coût prévisionnel de l'opération estimé à 95 000 € HT pour la sécurisation des bâtiments communaux avec mise en place d'un système de contrôle d'accès par cylindres électroniques ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel relatif à cette opération dont le détail du montant des subventions sollicitées par organisme financeur potentiel est précisé dans le tableau ci-avant ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 20 décembre 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/12/2023

Publié ou notifié

22/12/2023

Le Maire,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB103

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 20/12/2023

Objet : Sécurisation des bâtiments : contrôle d'accès par cylindres électroniques-approbation du projet et du plan de financement de l'opération

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 22/12/2023

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DÉLIBÉRATION 103 - Sécurisation des bâtiments communaux - contrôle d'accès par cylindres électroniques.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20231220-DELIB103-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2023